

1

LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1.	Les principales filières de formation	12
1.2.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	14
1.3.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	16
1.4.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	18
1.5.	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	20
1.6.	La scolarisation des élèves en situation de handicap	22
1.7.	La scolarisation des élèves allophones arrivants	24
1.8.	Les personnels des secteurs public et privé	26
1.9.	Les structures de formation initiale	28

LE SYSTÈME ÉDUCATIF français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (2nd cycle GT et 2nd cycle professionnel). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. À la rentrée 2012, s'est achevée la rénovation du second cycle professionnel entamée en 2008 : disparition du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

PREMIER DEGRÉ

Second cycle

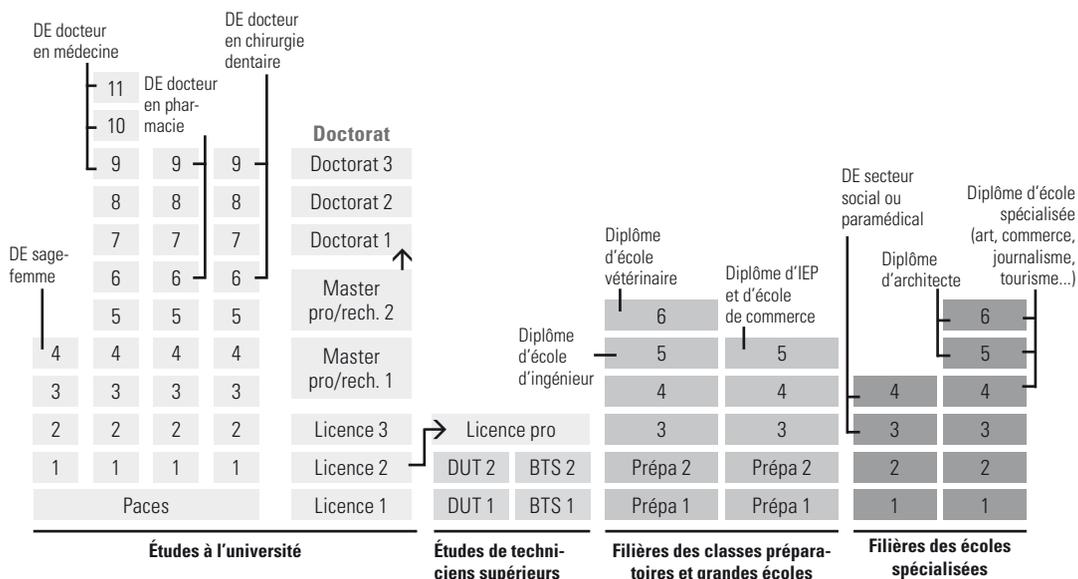
Premier cycle

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire

REMARQUE

Ensemble du Supérieur : source Onisep.



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro		
Lycée	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale professionnelle	CAP	
	Première générale	Première technologique	Première BT	Première professionnelle		2 ^{de} année CAP
	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde professionnelle		1 ^{re} année CAP
	Cycle de détermination					

	Diplôme national du brevet (DNB)			
Collège	Cycle d'orientation	Troisième	CPA / Clipa / DIMA	Sixième à troisième Segpa
	Cycle central	Quatrième		
		Cinquième		
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième			

École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
		Cours moyen première année	
		Cours élémentaire deuxième année	
	Cours élémentaire première année		
	Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	6 ans	
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)		Grande section	
		Moyenne section	
		Petite section	

BT Examen terminal → Passage d'une formation à une autre Enseignements adaptés, ASH

À LA RENTRÉE 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,4 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, 70 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1).

L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de 1,6 % (compte non tenu des apprentis préparant un diplôme du supérieur). À quelques exceptions près, tous les types d'établissement participent à cette croissance, certes à des degrés divers. À cet égard, les formations d'ingénieurs sont les plus attractives (+ 3,1 %), devant les universités (+ 2,2 % hors CPGE, DUT et formations d'ingénieurs) et les CPGE (+ 1,6 %).

Le second degré connaît une quasi-stagnation (+ 0,1 %), qui est la résultante de deux évolutions très contrastées. Toutes les formations professionnelles enregistrent une diminution sensible de leurs effectifs. Cela vaut pour les lycéens professionnels des établissements sous tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale (- 1,1 %) et de l'agriculture (- 3,3 % pour l'ensemble du second degré ; - 5,4 % pour les formations professionnelles ; voir 4.23). La baisse la plus marquée concerne les apprentis : - 5,8 %, après - 5,0 % l'année précédente. Le niveau actuel des effectifs d'apprentis du second degré est le même qu'il y a vingt ans. Même si l'apprentissage de niveau supérieur continue sa croissance, son rythme est trop faible pour empêcher que le nombre total d'apprentis diminue, et ce pour la deuxième année consécutive (- 3,5 % après - 2,8 %) (2).

Par contraste, le second cycle général et technologique poursuit sa croissance soutenue (+ 1,9 % hors agriculture et santé, après + 1,3 % entre 2012 et 2013). Enfin, la baisse des effectifs inscrits dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) se confirme.

DÉFINITIONS

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées. Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenue département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 4.1.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1 et 6.2.

SOURCES

MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers.

	1980	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014p	Évolution (%) 2014/2013
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 760,6	6 788,6	0,4
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 580,9	2 574,9	-0,2
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 132,6	4 165,7	0,8
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	47,2	48,0	1,7
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 472,8	5 497,1	0,4
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 237,6	3 243,6	0,2
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	670,3	663,0	-1,1
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 470,6	1 498,9	1,9
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	94,4	91,7	-2,9
Second degré Agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	149,9	153,3	153,6	148,6	143,7	-3,3
Scolarisation dans établissements de la Santé (1)	96,2	88,2	81,4	76,3	71,5	72,6	72,6	71,7	70,3	-1,9
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	433,5	442,9	443,3	430,1	415,2	-3,5
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	286,3	269,9	-5,8
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	138,0	139,5	1,1
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	5,8	5,9	1,4
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 432,0	2 470,7	1,6
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 355,9	1 385,8	2,2
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	88,8	88,8	93,5	95,0	0,6
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	245,8	246,0	255,0	255,2	1,1
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	115,0	115,0	115,8	116,4	0,5
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	130,4	130,4	137,3	141,6	3,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	126,7	126,7	134,2	134,3	0,1
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	140,6	140,7	135,1	135,1	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (3) <i>dont autres établissements d'enseignement universitaire (4)</i>	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	192,4	192,4	205,3	207,4	1,0
	<i>n.d.</i>	35,5	36,2	48,7	58,7	57,6	57,6	61,3	60,5	-1,3
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 992,1	15 061,7	15 146,8	15 315,8	15 385,6	0,5
Total élèves du premier degré (5)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 693,3	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 825,2	6 851,9	0,4
Total élèves et apprentis du second degré (5)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 972,9	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 920,6	5 923,6	0,1
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 353,9	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 570,0	2 610,2	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

1. Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).

2. Données provisoires pour l'année 2014.

3. Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010). Les effectifs 2014 des écoles supérieures artistiques et culturelles sont provisoires.

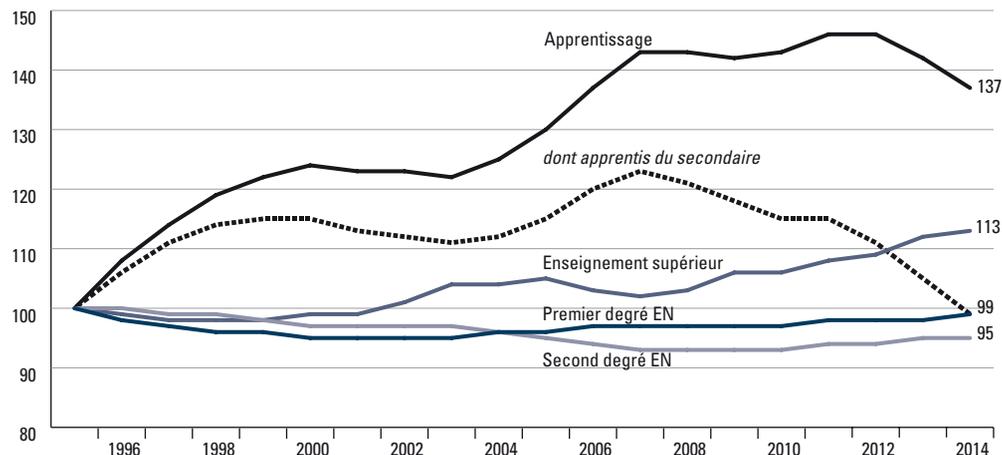
4. Établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris,

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, EPHE, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes).

5. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

2 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995.

Indice



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

DÉFINITIONS

En 2013-2014, les effectifs de la population scolarisée (14 973 100) ont augmenté de 117 700 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,8 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4 %. Au total, 22,7 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2013-2014.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014. Ils progressent pour toutes les académies avec éventuellement des disparités départementales, excepté pour celles de Guadeloupe et Martinique (- 0,9 % et - 1,6 %). La hausse la plus importante revient à l'académie de Bordeaux (+ 1,6 %). Viennent ensuite les académies de Corse (+ 1,5 %), Lyon et Montpellier (+ 1,4 %), Toulouse et Guyane (+ 1,3 %).

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,6 % dans l'académie de Corse à 32,1 % dans celle de Guyane. En France métropolitaine, Paris détient le taux de scolarisation le plus élevé (29,3 %). Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,3 % en Haute-Garonne contre 16,4 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 15 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (27,5 %) est toujours au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la double page 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2012 et 2013). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

TAUX DE SCOLARISATION - Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2013-2014) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2012-2013).
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département et académie en 2013-2014

Départements et académies	Population scolarisée	Évolution 2013/2012 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)	Départements et académies	Population scolarisée	Évolution 2013/2012 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)
Alpes-de-Haute-Provence	29 832	0,5	162 286	18,4	Meurthe-et-Moselle	178 963	0,4	733 926	24,4
Hautes-Alpes	25 841	0,3	142 128	18,2	Meuse	36 381	-0,4	191 917	19,0
Bouches-du-Rhône	466 080	0,6	2 002 146	23,3	Moselle	210 564	0,1	1 045 647	20,1
Vaucluse	122 413	0,2	552 079	22,2	Vosges	74 329	-0,7	374 624	19,8
Aix-Marseille	644 166	0,5	2 858 639	22,5	Nancy-Metz	500 237	0,0	2 346 114	21,3
Aisne	113 075	0,2	541 290	20,9	Loire-Atlantique	326 539	1,8	1 343 400	24,3
Oise	181 138	0,4	816 118	22,2	Maine-et-Loire	200 602	0,5	804 322	24,9
Somme	137 157	0,2	572 314	24,0	Mayenne	66 840	0,2	308 337	21,7
Amiens	431 370	0,3	1 929 722	22,4	Sarthe	125 693	0,4	570 015	22,1
Doubs	129 013	0,9	534 693	24,1	Vendée	134 488	1,1	661 979	20,3
Jura	52 441	-0,1	260 233	20,2	Nantes	854 162	1,0	3 688 053	23,2
Haute-Saône	46 390	-1,2	239 855	19,3	Alpes-Maritimes	230 897	1,6	1 085 270	21,3
Territoire de Belfort	33 123	-0,1	144 575	22,9	Var	195 588	0,6	1 032 864	18,9
Besançon	260 967	0,2	1 179 356	22,1	Nice	426 485	1,1	2 118 134	20,1
Dordogne	69 204	0,2	418 604	16,5	Cher	55 646	0,7	312 202	17,8
Gironde	358 463	2,4	1 516 553	23,6	Eure-et-Loir	89 666	0,8	435 805	20,6
Landes	70 707	1,0	401 395	17,6	Indre	39 633	-0,4	226 019	17,5
Lot-et-Garonne	61 395	0,6	333 040	18,4	Indre-et-Loire	139 712	0,4	601 887	23,2
Pyrénées-Atlantiques	134 542	0,9	666 616	20,2	Loir-et-Cher	64 380	0,4	334 357	19,3
Bordeaux	694 311	1,6	3 336 208	20,8	Loiret	151 099	1,6	668 146	22,6
Calvados	160 796	0,9	691 180	23,3	Orléans-Tours	540 136	0,8	2 578 416	20,9
Manche	96 063	-0,8	499 634	19,2	Paris	661 278	0,6	2 258 542	29,3
Orne	57 049	-0,7	287 650	19,8	Charente	65 070	0,3	354 536	18,4
Caen	313 908	0,1	1 478 464	21,2	Charente-Maritime	121 455	0,6	634 532	19,1
Allier	60 952	-0,2	342 388	17,8	Deux-Sèvres	72 152	0,7	374 161	19,3
Cantal	24 435	-1,1	146 491	16,7	Vienne	104 640	1,7	432 673	24,2
Haute-Loire	45 138	-0,1	226 651	19,9	Poitiers	363 317	0,9	1 795 902	20,2
Puy-de-Dôme	145 500	0,7	643 646	22,6	Ardennes	55 574	-1,1	281 842	19,7
Clermont-Ferrand	276 025	0,2	1 359 176	20,3	Aube	65 666	1,1	306 178	21,4
Corse-du-Sud	23 462	1,7	148 171	15,8	Marne	137 353	1,7	569 522	24,1
Haute-Corse	30 148	1,2	174 414	17,3	Haute-Marne	33 392	-1,3	179 322	18,6
Corse	53 610	1,5	322 585	16,6	Reims	291 985	0,7	1 337 274	21,8
Seine-et-Marne	324 672	0,9	1 381 543	23,5	Côtes-d'Armor	119 248	0,0	599 420	19,9
Seine-Saint-Denis	384 550	0,6	1 561 262	24,6	Finistère	195 109	0,0	905 251	21,6
Val-de-Marne	304 968	2,0	1 362 566	22,4	Ille-et-Vilaine	274 936	1,8	1 026 940	26,8
Créteil	1 014 190	1,1	4 305 371	23,6	Morbihan	155 243	-0,1	742 481	20,9
Côte-d'Or	126 595	0,7	529 260	23,9	Rennes	744 536	0,7	3 274 092	22,7
Nièvre	37 569	-0,3	214 144	17,5	Eure	124 865	0,5	596 935	20,9
Saône-et-Loire	103 320	0,0	554 874	18,6	Seine-Maritime	297 107	0,2	1 257 933	23,6
Yonne	64 901	-0,1	340 867	19,0	Rouen	421 972	0,3	1 854 528	22,8
Dijon	332 385	0,2	1 639 145	20,3	Bas-Rhin	259 098	0,9	1 111 107	23,3
Ardèche	62 191	0,4	321 504	19,3	Haut-Rhin	153 365	0,4	757 494	20,2
Drôme	104 996	0,7	496 548	21,1	Strasbourg	412 463	0,7	1 868 601	22,1
Isère	305 869	1,5	1 242 124	24,6	Ariège	26 857	1,0	152 933	17,6
Savoie	90 140	0,9	427 659	21,1	Aveyron	50 286	-0,2	275 128	18,3
Haute-Savoie	163 015	1,4	776 224	21,0	Haute-Garonne	332 360	1,9	1 313 567	25,3
Grenoble	726 211	1,2	3 264 059	22,2	Gers	34 070	0,5	190 678	17,9
Nord	672 401	0,3	2 599 698	25,9	Lot	28 663	-0,6	174 741	16,4
Pas-de-Calais	332 745	0,1	1 464 137	22,7	Hautes-Pyrénées	43 926	0,1	228 132	19,3
Lille	1 005 146	0,3	4 063 835	24,7	Tarn	75 529	1,5	382 272	19,8
Corrèze	43 628	0,6	239 506	18,2	Tarn-et-Garonne	51 079	2,0	252 070	20,3
Creuse	18 083	-0,7	120 245	15,0	Toulouse	642 770	1,3	2 969 521	21,6
Haute-Vienne	77 540	1,1	376 227	20,6	Yvelines	340 447	1,3	1 418 210	24,0
Limoges	139 251	0,7	735 978	18,9	Essonne	299 929	1,7	1 256 858	23,9
Ain	127 968	0,8	624 469	20,5	Hauts-de-Seine	370 110	0,4	1 605 218	23,1
Loire	171 917	0,8	758 411	22,7	Val-d'Oise	292 002	1,1	1 202 376	24,3
Rhône	490 420	1,8	1 801 725	27,2	Versailles	1 302 488	1,1	5 482 662	23,8
Lyon	790 305	1,4	3 184 605	24,8	France métropolitaine	14 441 339	0,8	63 989 451	22,6
Aude	68 150	0,9	367 274	18,6	Guadeloupe	116 070	-0,9	450 660	25,8
Gard	150 915	1,0	741 693	20,3	Guyane	80 860	1,3	251 896	32,1
Hérault	270 587	2,1	1 109 548	24,4	Martinique	90 260	-1,6	383 464	23,5
Lozère	16 009	-0,6	76 541	20,9	La Réunion	244 537	0,2	847 359	28,9
Pyrénées-Orientales	92 004	0,8	465 413	19,8	France métr. + DOM (1)	14 973 066	0,8	65 922 830	22,7
Montpellier	597 665	1,4	2 760 469	21,7					

1. Hors Mayotte.

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014, 14 973 100 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,7 % de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 11,9 % à la rentrée 2013. L'augmentation de 0,9 point par rapport à 2012, marque l'arrêt du recul observé depuis 11 ans.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en légère augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 17 à 27 ans. C'est le nombre d'étudiants âgés de 18 ans qui augmente le plus.

Le taux de scolarisation en apprentissage des 15-27 ans est stable. Il augmente très légèrement pour les jeunes âgés de 22 et 26 ans. En revanche, il recule pour ceux âgés de 15 ans à 21 ans (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation augmente à la rentrée 2013 pour se situer au niveau de la rentrée 2011. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2013-2014 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans encore, 6,3 années de formation initiale, dont 2,8 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,1 années contre 2,6 années) ; elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2013-2014) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2012-2013).
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

DÉFINITIONS

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la double page 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2012 et 2013). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

ÂGE - L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

PREMIER DEGRÉ - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MENESR).

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ HORS MENESR - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENESR, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

SECOND DEGRÉ DU MENESR - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENESR.

AUTRES FORMATIONS DU SECOND DEGRÉ - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

APPRENTIS - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2013-2014

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)								
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MENESR y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENESR	2 nd degré MENESR y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur		
2012-2013	0-1 an	1 621 078	s.o.									
2011	2 ans	816 171	97 023	11,9 (0,9)	11,9 (0,9)							
2010	3 ans	826 420	814 238	98,5 (0,3)	98,5 (0,3)							
2009	4 ans	818 443	819 938	100,0 (-0,1)	100,0 (0,0)							
2008	5 ans	823 371	828 193	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)						
2007	6 ans	819 628	825 334	100,0 (-0,6)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)						
2006	7 ans	833 518	834 604	100,0 (0,1)	99,7 (0,2)	0,3 (0,0)						
2005	8 ans	818 040	813 465	99,4 (0,0)	99,0 (0,0)	0,4 (0,0)						
2004	9 ans	814 007	805 793	99,0 (0,1)	98,5 (0,1)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)					
2003	10 ans	811 603	800 084	98,6 (0,1)	95,1 (0,1)	0,6 (0,0)	2,9 (-0,1)					
2002	11 ans	817 571	808 473	98,9 (-0,2)	13,1 (-0,9)	0,6 (0,0)	85,2 (0,8)					
2001	12 ans	828 542	817 762	98,7 (0,9)	0,3 (0,0)	0,8 (0,0)	97,6 (0,9)					
2000	13 ans	847 073	827 454	97,7 (-0,7)		0,8 (0,0)	96,6 (-0,7)	0,2 (0,0)				
1999	14 ans	809 169	794 828	98,2 (0,2)		0,9 (0,0)	95,9 (0,3)	1,5 (-0,1)				
1998	15 ans	805 264	787 794	97,8 (-0,2)		0,9 (0,0)	90,4 (0,2)	4 (-0,1)	2,5 (-0,3)			
1997	16 ans	798 345	751 903	94,2 (0,5)		0,9 (0,0)	82,6 (1,3)	4,4 (-0,1)	6,2 (-0,7)			
1996	17 ans	807 179	729 108	90,3 (0,1)		0,8 (0,0)	75,1 (0,6)	4,2 (0,0)	7,6 (-0,7)	2,7 (0,1)		
1995	18 ans	789 674	611 112	77,4 (0,3)		0,6 (0,0)	29,1 (-1,4)	2,7 (0,1)	7,6 (-0,2)	37,3 (1,8)		
1994	19 ans	758 422	485 936	64,1 (0,4)		0,4 (0,0)	8,6 (-1,1)	1,3 (0,0)	7,2 (-0,1)	46,6 (1,7)		
1993	20 ans	743 643	396 381	53,3 (1,1)		0,2 (0,0)	2,3 (-0,3)	0,6 (0,0)	6,5 (-0,1)	43,7 (1,5)		
1992	21 ans	770 168	331 437	43,0 (0,2)		0,1 (0,0)	0,7 (-0,1)	0,3 (0,0)	5,4 (-0,1)	36,5 (0,3)		
1991	22 ans	773 724	276 616	35,8 (1,2)			0,3 (0,0)	0,2 (0,0)	4,6 (0,2)	30,7 (1,0)		
1990	23 ans	787 790	206 874	26,3 (0,6)			0,3 (0,0)	0,1 (0,0)	3,2 (0,1)	22,6 (0,5)		
1989	24 ans	784 663	136 419	17,4 (0,2)			0,2 (0,0)	0,1 (0,0)	2,1 (0,1)	15,0 (0,0)		
1988	25 ans	788 478	87 842	11,1 (0,4)				0,1 (0,0)	1,3 (0,1)	9,8 (0,3)		
1987	26 ans	786 636	59 234	7,5 (0,3)				0,1 (0,0)	0,5 (0,1)	6,9 (0,3)		
1986	27 ans	797 593	39 736	5,0 (0,1)					0,2 (0,0)	4,8 (0,1)		
1985	28 ans	794 773	28 605	3,6 (0,0)						3,5 (0,0)		
1984	29 ans	791 702	21 731	2,7 (0,0)						2,7 (0,0)		
1983 et avant	30 et plus	41 840 142	135 149	0,3 (0,0)						0,3 (0,0)		
Total		65 922 830	14 973 066	22,7 (0,1)	10,2 (0,0)	0,1 (0,0)	8,3 (0,0)	0,2 (0,0)	0,7 (0,0)	3,3 (0,0)		

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

s.o. : sans objet.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2012. Exemple : à 20 ans, 53,3 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2013, soit 1,1 point de plus qu'à la rentrée 2012.

2. Dans certaines tranches d'âge l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques.

Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

2 Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans, en années (1).

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2011 2012	2012 2013 (p)	2013 2014 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,3	6,2	6,3
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,5	6,5	6,5
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,1	6,0	6,1
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,6	3,5	3,4
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,5	3,4	3,4
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,6	3,5	3,5
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,7	2,7	2,8
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	2,9	3,0	3,1
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	2,6

1. L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

DÉFINITIONS

En 2013-2014, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 73,7 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième en 2013-2014, contre 59,4 % dix ans plus tôt. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons (77,1 % contre 70,6 %). Au même âge, 18,8 % des garçons sont encore en quatrième, seulement 14,4 % des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent un peu plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 58,5 % des filles sont en seconde générale ou technologique contre seulement 46,3 % des garçons (1). Ceux-ci sont encore massivement au collège.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (63,1 % pour les filles et 50,5 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (39,4 %) que les filles (28,9 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un jeune sur dix n'est plus scolarisé. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 10,5 % et 8,8 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

POPULATION À 14, 15, 16 ET 17 ANS - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2013).

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRO COURT SCOLAIRE - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

PRO COURT APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

PRO LONG SCOLAIRE - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

PRO LONG APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

POST-BAC - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MENESR-DEPP et MENESR-DGESIP-DGRI-SIES.
- Statistiques (2013-2014) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2012-2013).
- Insee-traitements DEPP pour la population par âge.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2013-2014

Effectifs	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	11 712	19 856	31 568	11 803	19 778	31 581	3 007	4 994	8 001	2 262	3 924	6 186
6 ^e et 5 ^e	2 221	3 310	5 531	246	355	601	82	119	201	10	9	19
4 ^e	56 964	77 997	134 961	3 576	5 194	8 770	222	249	471	31	35	66
3 ^e (y compris préapprentissage)	304 483	292 270	596 753	74 781	101 897	176 678	7 515	9 507	17 022	965	1 292	2 257
2 ^{de} générale et techno	12 112	12 365	24 477	229 741	190 988	420 729	39 711	40 876	80 587	4 410	4 711	9 121
1 ^{re} générale et techno	291	433	724	11 942	11 262	23 204	194 743	155 439	350 182	42 826	44 169	86 995
Terminale générale et techno	28	23	51	247	379	626	10 889	10 475	21 364	178 110	137 839	315 949
Pro court scolaire (1)	43	63	106	6 297	7 242	13 539	22 161	28 224	50 385	19 542	24 286	43 828
Pro court apprentissage (1)	4	6	10	3 088	9 697	12 785	10 543	31 960	42 503	11 729	34 550	46 279
Pro long scolaire (1)	263	376	639	42 839	53 978	96 817	78 198	95 914	174 112	84 286	97 511	181 797
Pro long apprentissage (1)	2	1	3	347	2 076	2 423	1 188	5 496	6 684	3 640	11 039	14 679
Post-bac	2	3	5	11	30	41	134	257	391	11 457	10 485	21 932
Total scolarisés	388 125	406 703	794 828	384 918	402 876	787 794	368 393	383 510	751 903	359 268	369 850	729 108
Non-scolarisés (2)	6 774	7 567	14 341	7 946	9 524	17 470	19 949	26 493	46 442	34 515	43 546	78 071
Population	394 899	414 270	809 169	392 864	412 400	805 264	388 342	410 003	798 345	393 783	413 396	807 179

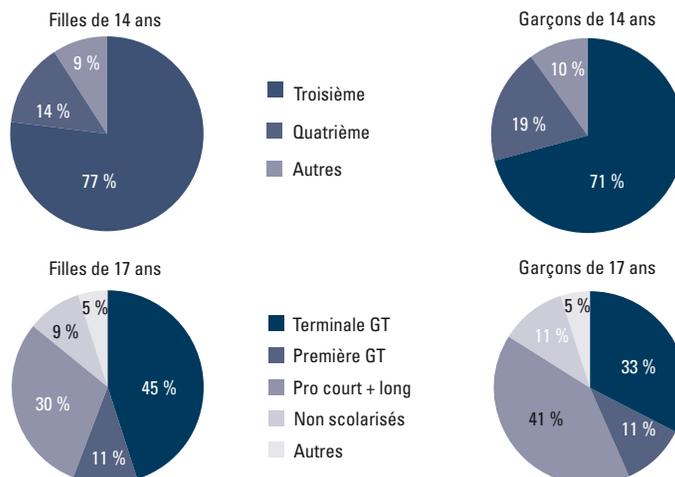
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	3,0	4,8	3,9	3,0	4,8	3,9	0,8	1,2	1,0	0,6	0,9	0,8
6 ^e et 5 ^e	0,6	0,8	0,7	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	14,4	18,8	16,7	0,9	1,3	1,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris préapprentissage)	77,1	70,6	73,7	19,0	24,7	21,9	1,9	2,3	2,1	0,2	0,3	0,3
2 ^{de} générale et techno	3,1	3,0	3,0	58,5	46,3	52,2	10,2	10,0	10,1	1,1	1,1	1,1
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	3,0	2,7	2,9	50,1	37,9	43,9	10,9	10,7	10,8
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,8	2,6	2,7	45,2	33,3	39,1
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	1,6	1,8	1,7	5,7	6,9	6,3	5,0	5,9	5,4
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,8	2,4	1,6	2,7	7,8	5,3	3,0	8,4	5,7
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	10,9	13,1	12,0	20,1	23,4	21,8	21,4	23,6	22,5
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,3	0,3	1,3	0,8	0,9	2,7	1,8
Post-bac	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	2,9	2,5	2,7
Total scolarisés	98,3	98,2	98,2	98,0	97,7	97,8	94,9	93,5	94,2	91,2	89,5	90,3
Non-scolarisés (2)	1,7	1,8	1,8	2,0	2,3	2,2	5,1	6,5	5,8	8,8	10,5	9,7
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.**

1. Voir « Définitions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2013-2014



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau (1).

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2014, 330 200 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés, soit une hausse de 6,2 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1).

Le milieu ordinaire scolarise 20 800 élèves supplémentaires, soit une hausse de 8,7 % (contre 6 % en 2013) alors que la baisse observée en 2013 dans les établissements spécialisés se confirme (- 1,6 %). En milieu ordinaire, les effectifs progressent de 7 % dans les classes du premier degré et de 11,2 % dans celles du second degré. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement 1,5 % et 11,9 %). Les effectifs de Segpa sont stables.

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (66 400 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (39 200 élèves). Ils sont plus souvent en CLIS ou en ULIS (59 200 élèves) qu'en classe ordinaire (46 400 élèves) et forment 46,1 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP - Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n° 3 et n° 12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX - Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.6.

SOURCES

- MENESR-DEPP et MENESR-DGESCO, Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MENESR-DEPP, Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2008	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	Évolution 2014/2013 (%)
Premier degré	96 396	111 083	114 482	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	7,0
dont PPS (2)	-	89 045	109 121	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	
Classe ordinaire	58 812	71 399	74 251	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900	94 782	103 908	9,6
CLIS	37 584	39 684	40 231	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	1,5
% public	91,5	91,5	90,3	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	
Second degré	37 442	44 278	60 191	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	11,2
dont PPS (2)	-	28 789	52 056	60 380	70 080	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	
Classe ordinaire	31 454	34 928	45 697	50 125	54 865	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	10,9
dont Segpa collège	n.d.	7 571	11 956	13 392	15 099	15 788	16 029	16 030	15 582	15 491	-0,6
ULIS	5 988	9 350	14 494	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	11,9
% public	88,5	87,0	86,6	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	-0,5
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	174 673	187 490	201 388	210 395	224 942	225 563	239 160	259 941	8,7
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 313	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	-2,0
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	69 191	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	-1,5
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 951	75 504	74 845	78 112	79 778	79 873	79 873	79 217	77 962	-1,6
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 209	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	1,8
Ensemble (4)	210 979	232 312	243 968	255 572	272 874	283 041	297 740	298 361	310 853	330 247	6,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé.**

1. Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.
2. Voir « Définitions ».
3. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2014-2015

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire					Établissements spécialisés (3)		
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
dont Segpa (2)		dont EREA						
Premier degré	103 908			47 504	151 412	5 399	60 168	65 567
Préélémentaire	30 113			6 991	37 104	2 390	20 385	22 775
Élémentaire	73 795			40 513	114 308	3 009	39 783	42 792
Second degré	75 941	15 491	2 256	32 588	108 529	2 066	6 705	8 771
Premier cycle	57 915	15 491	1 077	14 154	72 069	1 426	5 344	6 770
Second cycle	17 553		1 149	3 288	20 841	640	1 361	2 001
Autre niveau (4)	473		30	15 146	15 619			
Niveau indéterminé (5)						304	3 320	3 624
Total	179 849	15 491	2 256	80 092	259 941	7 769	70 193	77 962

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Segpa de collège.
3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.
5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2014-2015

Déficiences	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	CLIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels et cognitifs	30 478	35 942	15 945	23 214	105 579	696	35 275	35 971
Troubles du psychisme	27 171	4 438	15 237	2 864	49 710	4 043	16 122	20 165
Troubles du langage et de la parole	16 424	2 265	21 077	2 716	42 482	252	1 212	1 464
Troubles auditifs	3 340	699	2 953	578	7 570	13	2 836	2 849
Troubles visuels	2 179	242	2 221	255	4 897	1	570	571
Troubles viscéraux	2 121	148	1 537	85	3 891	421	82	503
Troubles moteurs	9 110	1 055	10 543	1 211	21 919	538	2 875	3 413
Plusieurs troubles associés	9 136	2 476	4 226	1 504	17 342	1 089	8 156	9 245
Autres troubles	3 949	239	2 202	161	6 551	636	1 810	2 446
Polyhandicap (1)						80	1 255	1 335
	103 908	47 504	75 941	32 588	259 941	7 769	70 193	77 962

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

D'ENVIRON 40 000 jusqu'en 2005, le nombre d'allophones arrivants a fortement diminué pour atteindre 34 700 élèves, en 2008-2009 (1). Depuis, le nombre d'élèves est à nouveau en augmentation, jusqu'à 10 % entre 2011 et 2012. Durant l'année scolaire 2012-2013, 45 300 élèves allophones arrivants ont été accueillis dans les premier et second degrés : 21 600 dans une école élémentaire, 19 100 dans un collège, et 4 600 dans un lycée dont une majorité (55 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentés 4,7 % des effectifs scolaires du premier et du second degré. Par ailleurs, environ 1 500 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'Éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (Greta).

Globalement, 83,7 % des allophones arrivants bénéficient d'une aide, plus fréquemment au collège qu'au lycée ou dans les écoles élémentaires (2). 77 % des élèves des écoles élémentaires sont accueillis dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, où ils disposent de quelques heures de soutien, tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : 91,0 % des élèves allophones dans les collèges et 85,4 % dans les lycées en bénéficient. Enfin, pour des questions de dispersion des élèves en milieu rural notamment ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs complémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : trois académies, deux en France métropolitaine et une dans les DOM, y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves primo-arrivants (Poitiers, Strasbourg et la Martinique), et deux académies 95 % et plus (Paris et Grenoble).

DÉFINITIONS

UN « ALLOPHONE ARRIVANT » - C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire. L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Dès les années 1970, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

AVERTISSEMENT

Attention, les données présentées ici se rapportent à l'année scolaire 2012-2013. À compter de l'année scolaire 2014-2015, une nouvelle enquête a été mise au point. Les premiers résultats seront disponibles dans la prochaine édition du RERS.

SOURCES

MENESR-DEPP, Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.01.

1 Évolution des effectifs d'élèves allophones arrivants, en milliers.

	2003 2004	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011	2011 2012	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte
Écoles élémentaires	18,6	19,0	17,6	17,3	17,0	17,3	18,5	19,0	20,8	21,6
Collèges	18,0	17,1	16,2	14,9	14,8	15,4	16,2	17,1	19,1	19,1
Lycées	2,5	3,2	3,3	2,7	3,0	3,0	3,4	3,9	4,5	4,6
Ensemble des élèves allophones	39,1	39,3	37,0	34,9	34,7	35,7	38,1	40,0	44,4	45,3
Total des élèves en écoles élémentaires	3 953,3	4 013,3	4 065,7	4 094,0	4 108,2	4 114,3	4 125,1	4 112,6	4 127,4	4 161,9
Total des élèves du second degré	5 581,1	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	5 384,5	5 388,3	5 422,0
Ensemble des élèves	9 534,3	9 498,8	9 483,7	9 465,4	9 448,0	9 446,0	9 478,4	9 497,1	9 515,7	9 583,9
Part des élèves allophones (%)	4,1	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0	4,2	4,7	4,7

► France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

1. Données révisées.

2 Scolarisation des élèves allophones arrivants par académie en 2012-2013

	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble		
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		Effectifs d'élèves	%
Aix-Marseille	890	81,8	846	93,9	142	71,1	1 877	1 623	86,4
Amiens	422	73,8	507	97,0	258	94,3	1 187	1 047	88,2
Besançon	232	59,8	317	93,8	12	91,7	561	447	79,7
Bordeaux	963	58,3	557	90,8	76	89,0	1 596	1 134	71,1
Caen	98	52,6	110	81,9	93	88,9	301	224	74,5
Clermont-Ferrand	301	72,8	284	98,5	91	96,4	676	587	86,8
Corse	168	62,0	194	95,5	8	-	370	297	80,3
Créteil	1 981	91,2	2 290	84,8	588	86,2	4 859	4 255	87,6
Dijon	441	76,2	343	86,8	63	56,6	846	669	79,0
Grenoble	1 201	92,3	843	98,7	147	98,0	2 191	2 085	95,1
Lille	512	71,0	528	89,5	184	70,2	1 224	965	78,8
Limoges	159	59,4	320	87,3	77	68,0	557	427	76,6
Lyon	1 742	83,5	1 224	86,6	282	68,2	3 247	2 706	83,3
Montpellier	1 075	70,1	799	97,7	280	95,1	2 155	1 801	83,6
Nancy-Metz	750	62,2	474	91,0	68	71,4	1 292	946	73,3
Nantes	647	66,3	479	88,8	31	60,2	1 157	873	75,5
Nice	1 019	90,3	590	96,8	45	77,6	1 654	1 527	92,3
Orléans-Tours	549	74,6	597	92,4	108	85,8	1 255	1 054	84,0
Paris	734	100,0	1 159	100,0	837	100,0	2 731	2 731	100,0
Poitiers	359	45,2	280	76,4	102	62,5	741	440	59,4
Reims	326	84,7	253	95,6	65	92,9	644	578	89,8
Rennes	469	50,4	613	90,4	187	59,3	1 269	901	71,0
Rouen	193	81,3	437	99,1	69	98,5	698	657	94,1
Strasbourg	771	62,3	636	73,8	147	65,1	1 554	1 045	67,3
Toulouse	712	66,7	701	85,2	136	87,8	1 549	1 191	76,9
Versailles	2 340	91,1	2 710	96,1	400	97,3	5 450	5 127	94,1
France									
métropolitaine	19 053	78,3	18 090	91,6	4 498	85,8	41 641	35 338	84,9
Guadeloupe	207	57,4	162	96,1	-	-	369	274	74,3
Guyane	1 225	63,1	521	86,5	13	75,0	1 759	1 233	70,1
Martinique	116	64,5	151	36,5	22	63,6	289	144	49,8
Mayotte	820	75,6	67	54,5	14	-	901	656	72,8
La Réunion	207	74,2	149	100,0	7	100,0	363	310	85,3
DOM	2 575	67,6	1 049	80,7	57	54,7	3 681	2 617	71,1
France métr. + DOM y c. Mayotte	21 628	77,0	19 139	91,0	4 555	85,4	45 322	37 934	83,7

► Champ : Public + Privé.

DÉFINITIONS

EN 2014-2015 en France métropolitaine et dans les DOM, 1,2 million d'enseignants et de personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La part des enseignants, secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (78,5%). Relevant tous du secteur public, les personnels non enseignants représentent 21,5 % de la population et comptent plus d'un tiers d'assistants d'éducation.

Les effectifs de l'ensemble du personnel ont diminué de 12,3 % depuis 1999 (1) (2). La baisse considérable du nombre des non-enseignants du secteur public entre 1999 et 2011 (-32,1%) est largement due au transfert de la gestion des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales à partir de 2004. Entre 2011 et 2012, les effectifs des non-enseignants ont de nouveau augmenté (+2,8%), du fait de la très forte progression des effectifs d'assistants d'éducation (+31,9%). Depuis 2013, le nombre d'assistants d'éducation fléchit (-3,4% en 2014), les effectifs globaux des non-enseignants progressant légèrement (0,3%).

Parmi l'ensemble des enseignants, la baisse de 5,6 % des effectifs depuis 1999 est plus accentuée dans le public (-2,4%) que dans le privé (-1,2%). Dans l'enseignement scolaire, après une augmentation en 2013 (public : 1,8 %, privé : 0,9 %) en raison du recrutement de contractuels, admissibles à la session exceptionnelle 2014 des concours enseignants, les effectifs se maintiennent quasiment en 2014 dans les deux secteurs et les deux degrés.

Le nombre d'enseignants du premier degré public a globalement augmenté depuis 1999 (+5,0%). Le second degré public a reculé sur la même période (-7,9%) de même que, dans une moindre mesure, les deux degrés du secteur privé (-0,3% et -1,6%).

Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur (non compris les enseignants non permanents) représentent 6,0 % de l'ensemble des personnels en 2014 et 7,6 % des enseignants. Leurs effectifs ont progressé de 9,2 % entre 1999 et 2007, année à partir de laquelle ils ont fortement diminué jusqu'en 2012 (-10,4%). Après une progression en 2013 (+1,8%), ils fléchissent à nouveau en 2014 (-0,9%).

LES ENSEIGNANTS - Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les doctorants contractuels (voir 9.16). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

ADMISSIBLES CONTRACTUELS - Une session exceptionnelle des concours enseignants a été organisée en 2013-2014. Dans l'attente des épreuves d'admission organisées en juin 2014, les candidats admissibles ont pu bénéficier d'une première expérience de l'enseignement, tout en poursuivant leur parcours en master 2 pour ceux qui n'avaient pas encore obtenu ce diplôme. Leur temps de service était égal à un tiers de l'obligation réglementaire de service du corps auquel ils postulaient.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. La catégorie « assistants d'éducation » regroupe les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire. Le statut des accompagnants des élèves en situation de handicap a été créé en 2014 (décret du 27 juin 2014), afin de professionnaliser la fonction d'accompagnant et de permettre, entre autres mesures, aux auxiliaires de vie scolaire d'accéder au contrat à durée déterminée. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'Éducation nationale et en rectorat.

Loi LRU - Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, du 10 août 2007. Elle a prévu le transfert aux universités de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Ces dispositions concernent l'ensemble des universités depuis 2013. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont recensés à partir des fichiers de gestion.

SOURCES

MENESR-DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2015.
- Annuaires EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF, de 2010 à 2015.

1 Répartition des personnels selon l'affectation de 1999-2000 à 2005-2006

	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 970	739 790	746 218	750 005	748 644	742 621	739 112
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé	139 155	140 290	142 065	144 169	145 394	144 940	144 909
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	33 565
Ensemble des enseignants (1)	980 295	989 890	1 004 672	1 014 684	1 013 736	1 005 138	993 744
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation</i>	364 790 61 470	368 470 62 320	369 960 60 430	367 195 55 770	353 937 50 190	344 794 51 287	344 154 58 197
Ensemble	1 345 085	1 358 360	1 374 635	1 381 879	1 367 673	1 349 932	1 337 898
Part des enseignants/ensemble	72,9	72,9	73,1	73,4	74,1	74,5	74,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, situation en janvier de l'année scolaire.**

1. Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

2 Répartition des enseignants selon le type de programme LOLF ou l'affectation depuis 2008-2009

	2008 2009 (2)	2009 2010	2010 2011 (3)	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y.c. Mayotte	2012 2013	2013 2014	2014 2015
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	(6) 330 784	330 496
Enseignement scolaire du 2 nd degré public	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	(6) 387 491	387 030
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	715 599	712 453	720 655	707 926	712 625	705 351	718 275	717 526
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	46 140	45 483	44 377	43 824	43 824	43 590	(6) 44 169	44 034
Enseignement du 2 nd degré privé	95 521	94 971	94 262	93 198	93 198	92 726	(6) 93 400	93 468
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (4)	141 661	140 454	138 639	137 022	137 022	136 316	137 569	137 502
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	62 141	74 085	69 164	70 303	70 319	(5) 70 074	71 370	70 755
Stagiaires des établissements de formation	21 002	17 505	-	-	-	-	-	-
Ensemble des enseignants (1)	940 403	944 497	928 458	915 251	919 966	911 741	927 214	925 783
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance <i>dont aides éducateurs, assistants d'éducation et accompagnants élèves situations de handicap (8)</i>	242 377 67 538	252 197 68 949	248 080 68 321	247 332 68 766	247 523 68 821	254 362 90 754	(7) 253 404 89 827	254 232 86 772
Ensemble	1 182 780	1 196 694	1 176 538	1 162 583	1 167 489	1 166 103	1 180 618	1 180 015
Part des enseignants/ensemble	79,5	78,9	78,9	78,7	78,8	78,2	78,7	78,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, situation en janvier de l'année scolaire.**

- Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.
- Depuis 2006, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales. En 2008, les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur n'ont pas été pris en compte.
- À partir de 2010, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.
- Non compris Mayotte (données non disponibles).
- Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2011, les données 2012 ne sont pas disponibles.
- Les admissibles contractuels à la session exceptionnelle des concours de 2013-2014 n'étaient pas comptabilisés dans les effectifs des enseignants (secteurs public et privé) dans l'édition 2014 du RERS.
- Les effectifs des personnels non enseignants ont été réévalués par rapport à l'édition 2014 du RERS, en raison de la prise en compte tardive de personnels affectés dans l'enseignement supérieur.
- Le décret du 27 juin 2014 professionnalise la fonction d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), qui se substitue aux assistants de vie scolaire.

DÉFINITIONS

LA FORMATION INITIALE regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MENESR. À la rentrée 2014, la France métropolitaine et les DOM comptent 47 000 écoles publiques et 5 300 écoles privées. En 2014, le nombre d'écoles poursuit sa baisse dans le secteur public (-0,7 %).

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM baisse en 2014. Dans le secteur public sous tutelle du MENESR, c'est le nombre de lycées professionnels qui diminue de 2,5 %. Dans le secteur privé, le nombre de lycées d'enseignement général et technologique ou polyvalents sous tutelle du MENESR poursuit sa baisse (-1,2 %).

Dans l'enseignement supérieur, la création de l'université de Montpellier, par fusion au 1^{er} janvier 2015 des universités Montpellier I et Montpellier II, et la création de l'université des Antilles et de l'université de la Guyane, par scission de l'université des Antilles et de la Guyane au 30 juillet 2014, ne modifient pas le nombre d'universités.

Les établissements dotés de STS ou de CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MENESR ou du MAAF. Pour les STS, leur nombre continue de progresser en 2014 (1,4 %), alors qu'il reste stable pour les CPGE.

Le nombre de centres de formation d'apprentis n'évolue pas en 2014.

STRUCTURES CONCERNÉES - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Premier degré : sous tutelle du MENESR.

Second degré : sous tutelle du MENESR ou du MAAF.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

ÉCOLE MATERNELLE - L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

COLLÈGE - Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (LEGT) - Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

LYCÉE POLYVALENT - Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

LYCÉE PROFESSIONNEL - Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAAF.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 2.18.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

SOURCES

- MENESR-DEPP, RERS 2.1 et 2.3.
- MENESR-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MENESR-DGESIP-DGRI-SIES, RERS 2.18.
- MAAF, RERS 4.23.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

	Rentrée scolaire						Évolution 2014/2013 (%)
	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014p	
Premier degré	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	52 225	-0,7
Public	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962	-0,7
Écoles maternelles	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079	-0,9
Écoles élémentaires	32 466	32 323	32 453	32 237	32 091	31 883	-0,6
Privé	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263	-0,2
<i>dont écoles élémentaires</i>	<i>5 143</i>	<i>5 137</i>	<i>5 150</i>	<i>5 142</i>	<i>5 147</i>	<i>5 126</i>	<i>-0,4</i>
Second degré	12 203	12 213	12 243	12 209	12 183	12 165	-0,1
Public	8 108	8 094	8 122	8 111	8 089	8 080	-0,1
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)</i>	<i>1 464</i>	<i>1 479</i>	<i>1 483</i>	<i>1 483</i>	<i>1 503</i>	<i>1 527</i>	<i>1,6</i>
Établissements sous tutelle du MENESR	7 882	7 866	7 893	7 882	7 863	7 854	-0,1
Collèges	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271	5 279	0,2
Lycées professionnels	973	957	960	942	924	901	-2,5
LEGT ou polyvalents	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589	1 595	0,4
EREA	80	79	79	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAAF	226	228	229	229	226	226	0,0
Privé	4 095	4 119	4 121	4 098	4 094	4 085	-0,2
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MENESR+MAAF)</i>	<i>698</i>	<i>707</i>	<i>707</i>	<i>718</i>	<i>718</i>	<i>720</i>	<i>0,3</i>
Établissements sous tutelle du MENESR	3 493	3 523	(5) 3 524	(5) 3 503	(5) 3 499	(5) 3 489	-0,3
Collèges	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786	1 796	0,6
Lycées professionnels	664	670	670	660	659	652	-1,1
LEGT ou polyvalents	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053	1 040	-1,2
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFREO)	602	596	597	595	595	596	0,2
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	79	75	75	76	74	74	0,0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	114	114	113	110	-2,7
ESPÉ	-	-	-	-	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 258	2 282	2 286	2 307	2 334	2 367	1,4
<i>dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)</i>	<i>2 001</i>	<i>2 023</i>	<i>2 027</i>	<i>2 041</i>	<i>2 060</i>	<i>2 085</i>	<i>1,2</i>
Public	1 358	1 372	1 376	1 376	1 392	1 415	1,7
Privé	900	910	910	931	942	952	1,1
Établissements avec CPGE	442	449	449	451	451	453	0,4
<i>dont établissements du second degré (MENESR+MAAF)</i>	<i>434</i>	<i>435</i>	<i>435</i>	<i>439</i>	<i>441</i>	<i>443</i>	<i>0,5</i>
Public	345	350	350	351	354	357	0,8
Privé	97	99	99	100	97	96	-1,0
Écoles d'ingénieurs	250	254	254	253	254	257	1,2
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	210	210	208	195	198	1,5
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	235	235	235	236	245	245	n.s.
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	623	627	627	632	637	637	n.s.
Autres établissements d'enseignement supérieur	245	230	230	229	236	234	-0,8
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (4)	973	980	980	975	969	969	0,0
Public	257	264	264	268	259	261	0,8
Privé	716	716	716	707	710	708	-0,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, les CUFR d'Albi et de Mayotte.

3. Reconstitution en 2014 des données 2013.

4. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

5. Dont un EREA.